

**RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC  
DANS SES ACTIVITÉS DE TRANSPORT ET  
DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ À LA DEMANDE DE  
RENSEIGNEMENTS N° 3 DE LA RÉGIE**



---

**Réponses à la demande de renseignements n° 3 de la Régie**

---

---

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 3 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA DEMANDE D'APPROBATION DES MODIFICATIONS RELATIVES À LA MÉTHODE DE CHEMINEMENT DES COÛTS**

---

**CLÉS DE RÉPARTITION DES COÛTS  
DES ACTIVITÉS ET SERVICES**

1. **Références :**
- (i) Pièce [B-0025](#), p. 22;
  - (ii) Pièce [B-0031](#), p. 3;
  - (iii) Pièce [B-0014](#), p. 10 et 11;
  - (iv) Pièce B-0015, disponible en accès restreint;
  - (v) Pièce [B-0032](#), p. 7 et 8;
  - (vi) Pièce [B-0021](#), p. 15, Tableau 3; p. 16, Tableau 4; p. 17, Tableau 6; p. 20, Tableau 7; p. 21.

**Préambule :**

(i) « 17.1 Veuillez confirmer (ou infirmer avec explications) la compréhension de l'AHQ-ARQ selon laquelle la « Volumétrie des clés de répartition » qui apparaît au tableau de la référence représente des prévisions du Plan d'affaires 2022.

**Réponse :**

**La volumétrie des clés de répartition utilisée est la donnée disponible au moment de l'élaboration du Plan d'affaires 2022, soit une prévision de la volumétrie lorsqu'estimable ou la donnée réelle disponible associée à cette clé de répartition** » [nous soulignons]

(ii) « 4.1 Veuillez expliquer le montant négatif de (1,2) M\$ à la ligne « Autres coûts non répartis par activités de soutien » et à la colonne « Expérience client et commercialisation » du tableau de la référence.

**Réponse :**

**Le montant négatif découle d'une situation qui est susceptible de se produire uniquement lors de l'établissement des prévisions et représente des ajustements intégrés dans celles-ci.**

**Complément de réponse :**

**Le montant négatif découle d'un ajustement pris à haut niveau pour permettre l'atteinte de cibles budgétaires d'une activité. Cette pratique peut être employée uniquement lors d'un exercice de planification budgétaire et n'existe pas avec des données réelles.** » [nous soulignons]

(iii) « 2.1 Pour les clés de répartition ne faisant pas l'objet d'une attribution directe, veuillez fournir les données de base énoncées (références (i) et (iii)) qui ont permis de répartir les produits et services des activités de soutien selon les différentes activités de la chaîne de valeur (référence (ii)).

Veillez également identifier les sources et les données utilisées et déposer le détail des calculs en format PDF et en format Excel, y compris les formules sous-jacentes.

**Réponse :**

**Le tableau R-2.1A présente les informations demandées. Comme mentionné à la pièce HQTD-1, document 1, le principe sous-jacent au cheminement des coûts consiste à prioriser l'attribution directe pour faire cheminer les coûts à l'une ou l'autre des activités de l'organisation. Or, au**

---

**Réponses à la demande de renseignements n° 3 de la Régie**

---

**tableau 5 de la référence (i), la clé « Attribution directe » n'est pas présentée pour certains produits ou services. Par conséquent, afin d'uniformiser et de faciliter l'analyse et la compréhension des données financières, la clé « Attribution directe » a été ajoutée aux produits et services présentés au tableau R-2.1A, lorsque requis.**

**Afin d'attribuer la juste proportion des coûts aux activités, les clés de répartition, dont les sources de données, ont été identifiées par les responsables d'activités et sont établies en fonction de la consommation et de l'utilisation des services.**

[...]

**En complément, afin d'aider à la compréhension et à l'analyse des données financières, le tableau R-2.1B présente le coût complet des activités de soutien réparti aux activités de la chaîne de valeur, correspondant à la volumétrie présentée au tableau R-2.1A. [...] » [nous soulignons ; note de bas de page omise]**

(iv) En réponse aux questions 1.2 et 2.1 de la DDR 1 de la Régie, Hydro-Québec présente les Tableaux R-1.2 Données de base (volumétrie) utilisés pour la répartition vers la Vue électrique des activités de la chaîne de valeur et leurs sous-activités; Tableau R-2.1A Données de base (volumétrie) utilisées pour la répartition des produits et services des activités de soutien par activité de la chaîne de valeur et Tableau R-2.1B Coût complet des activités de soutien réparti par activité de la chaîne de valeur (M\$ associés à la volumétrie).

(v) « 8.1 Veuillez fournir les valeurs de la volumétrie des clés de répartition « Valeur nette des immobilisations corporelles en exploitation » du Tableau R-1.2 de la référence (ii) en M\$ plutôt qu'arrondi au milliard près (G\$), préciser la source de ces valeurs, et expliquer les différences entre ces valeurs et les valeurs des autres références citées dans le préambule de la présente section.

**Réponse :**

**La clé de répartition Valeur nette des immobilisations corporelles en exploitation a été établie en G\$ pour les fins des cheminements de coûts. Pour obtenir ces valeurs en M\$, voir le Rapport annuel d'Hydro-Québec au 31 décembre 2021 [Note de bas de page renvoyant à la p. 80 du rapport annuel d'Hydro-Québec 2021].**

**Complément de réponse :**

**La clé de répartition étant la valeur nette des immobilisations corporelles en exploitation, il faut exclure les immobilisations en cours, présentées à la note 7 du Rapport annuel 2021 d'Hydro-Québec portant sur les immobilisations corporelles, pour obtenir les montants en G\$ utilisés pour cette clé de répartition.**

**Par ailleurs, les valeurs nettes des immobilisations en M\$ sont présentées au tableau R-10.5 fourni en réponse à la question 10.5 de la FCEI à la pièce HQT-D-2, document 4 (B-0027). »**

(vi) Hydro-Québec présente les tableaux suivants :

Tableau 3 : Coût complet des produits et services rendus par les activités de soutien (M\$);

Tableau 4 : Répartition du coût complet des activités de soutien par types de cheminement de coûts;

Tableau 6 : Coût complet des activités de soutien réparties par activités de la chaîne de valeur (M\$);

Tableau 7 : Coût complet des activités de la chaîne de valeur (M\$).

**Demandes :**

1.1 Considérant la référence (iii), veuillez identifier précisément les sources des données des Tableaux R-1.2, R-2.1A et R-2.1B de la référence (iv). Veuillez également indiquer, pour chaque

**Réponses à la demande de renseignements n° 3 de la Régie**

clé de répartition de ces trois tableaux, s'il s'agit de prévisions ou de données réelles (références (i) et (ii)) et identifier précisément la référence sous-jacente tel que mentionné par exemple à la référence (v). Au besoin, veuillez déposer le Plan d'Affaires 2022 mentionné à la référence (i).

**Réponse :**

- 1 **Le tableau R-1.1 présente les informations supplémentaires demandées**  
 2 **concernant les clés de répartition.**

**TABLEAU R-1.1 :  
 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES CLÉS DE RÉPARTITION UTILISÉES  
 POUR LES FINS DU PLAN D'AFFAIRES 2022**

Activités de soutien	Clés de répartition	Sources des données		Clés basées sur données réelles ou prévisionnelles
		Provenance	Précisions	
<b>Technologies numériques</b>				
Postes de travail	Nombre d'ETC	Systèmes financiers	Plan d'affaires HQ	Prévisionnelles
Télécommunications de réseau d'énergie	Capacité de bande passante en Mbps	Systèmes opérationnels	Capacité de la bande passante par site (IP/MPLS)	Réelles
Produits d'exploitation	Proportion du nombre de services de technologies numériques utilisés	Systèmes opérationnels	Base de données applicatives et nombre de radios-mobiles en service	Réelles
<b>Services partagés</b>				
Immobilier	Nombre de mètres carrés	Systèmes opérationnels	Informations sur l'occupation des bâtiments	Réelles
	Nombre d'effectifs desservis	Systèmes opérationnels	Informations sur les effectifs en place par bâtiments	Réelles
Transport	Nombre de passagers par miles parcourus	Systèmes opérationnels	Système de réservation Novadis	Réelles
	Nombre de véhicules	Systèmes opérationnels	Inventaire des véhicules	Réelles
Alimentation et hébergement	Nombre de nuitées	Systèmes opérationnels	Système de réservation (billetterie)	Réelles
Gestion du matériel	Nombre de transactions-magasin	Systèmes financiers	Module MM de SAP	Réelles
Soutien administratif	Pourcentage d'effort par personne	Systèmes opérationnels	Dénombrement du nombre de gestionnaire par activité	Prévisionnelles
Santé et sécurité au travail	Nombre d'ETC	Systèmes financiers	Plan d'affaires HQ	Prévisionnelles
<b>Services corporatifs</b>				
Finances	Pourcentage d'effort par personne en fonction des activités	Systèmes financiers, opérationnels et évaluation du gestionnaire responsable	Évaluation des efforts requis par activité	Prévisionnelles
Sécurité corporative	Nombre d'ETC et niveau de sécurité	Systèmes financiers	1) Coûts de la sécurité industrielle des installations stratégiques 2) ETC - Plan d'affaires HQ	Prévisionnelles
Talents et culture	Nombre d'ETC	Systèmes financiers	Plan d'affaires HQ	Prévisionnelles
Approvisionnement stratégique	Dollars d'engagement	Systèmes financiers	Informations sur les contrats	Prévisionnelles
Planification stratégique	Nombre d'ETC	Systèmes financiers	Plan d'affaires HQ	Prévisionnelles
Gestion intégrée des risques de l'entreprise et Valorisation des stratégies d'affaires	Pourcentage d'effort par personne	Évaluation du gestionnaire responsable	Évaluation des efforts requis par activité	Prévisionnelles
<b>Activités de la chaîne de valeur</b>	<b>Clés de répartition</b>	<b>Sources de données</b>		<b>Clés basées sur données réelles ou prévisionnelles</b>
		<b>Provenance</b>	<b>Précisions</b>	
<b>Concevoir et construire</b>				
Gestion des actifs et planification du portefeuille d'investissements	Valeur nettes des immobilisations corporelles en exploitation	Systèmes financiers	Rapport annuel Hydro-Québec	Réelles
Conception et évolution du système énergétique et infrastructures	Heures projet	Recommandation du projet	Répartition des heures prévues selon la vue électrique	Prévisionnelles
Expertise et soutien technique aux opérations				
Expertise	Valeur nettes des immobilisations corporelles en exploitation	Systèmes financiers	Rapport annuel Hydro-Québec	Réelles
Soutien technique en maintenance	Valeur des coûts de maintenance aux charges	Systèmes financiers	Module FI/CO de SAP	Prévisionnelles
<b>Exploiter et commercialiser</b>				
<b>Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation des réseaux</b>				
Conformité et fiabilité	Nombre de normes et exigences	Systèmes opérationnels	Outil de gestion de la conformité	Réelles
Conduite du réseau	Points BDD pondérés	Systèmes opérationnels	Logiciel CED et logiciel de l'exploitant (Gen4)	Réelles
<b>Opération et maintenance</b>				
Support opération et maintenance	Heures de réalisation des travaux	Systèmes financiers	Module FI/CO de SAP	Prévisionnelles
Maîtrise de la végétation	Dollars de contrats de végétation	Systèmes financiers	Module FI/CO de SAP	Prévisionnelles

- 3 **HQTD précisent que, pour l'établissement du Plan d'affaires 2022, lorsque la clé**  
 4 **de répartition est l'attribution directe, les données sources utilisées sont des**  
 5 **données prévisionnelles.**

- 6 **En complément, HQTD précisent que le choix du référentiel des données**  
 7 **sources des clés de répartition ayant servi à l'établissement du plan d'affaires**

---

**Réponses à la demande de renseignements n° 3 de la Régie**

---

1           **2022 (base de référence du modèle de la MCC adaptée) a été fait selon l'ordre**  
2           **suivant de disponibilité des données :**

3                   **1. Données prévisionnelles ;**

4                   **2. Données réelles ajustées en fonction des ajustements**  
5                   **organisationnels 2022.**

1.2   En tenant compte de vos réponses à la question précédente, veuillez déposer le détail des calculs en format PDF et en format Excel, y compris les formules sous-jacentes pour les Tableaux mentionnés à la référence (vi), permettant notamment de comprendre le calcul des clés d'attribution exprimées sous forme de pourcentage.

**Réponse :**

6           **HQTD déposent, en format Excel, les tableaux de la référence (vi), à la pièce**  
7           **HQTD-2, document 1.5, les formats PDF ayant déjà été déposés en preuve.**

8           **HQTD tiennent à mentionner que l'établissement des charges d'exploitation**  
9           **établies selon la MCC adaptée est fait à partir d'un outil de comptabilité par**  
10           **activités. Cet outil, dont la capacité permet de traiter un important volume de**  
11           **données issues de différents systèmes financiers et opérationnels, fait le calcul**  
12           **des clés de répartition et permet de faire le cheminement des coûts, ce qu'un**  
13           **simple fichier Excel ne pourrait faire. Ces données proviennent à la source**  
14           **d'une balance de vérification issue des systèmes d'information financière sur**  
15           **laquelle s'applique un ensemble de règles de gestion, notamment les règles de**  
16           **regroupement des activités et les clés de répartition, comme détaillé en preuve.**  
17           **Ce sont les extraits de cet outil qui sont présentés aux tableaux de la**  
18           **référence (vi). Ainsi, en ce qui concerne les formules sous-jacentes aux**  
19           **tableaux de cette référence, HQTD soulignent qu'il n'est pas possible de**  
20           **reconstituer le calcul complet et détaillé des clés de répartition.**

1.3   Veuillez préciser si les données sources des clés de répartition qui seront utilisées dans les prochains dossiers tarifaires seront des données réelles ou des données prévisionnelles. Au besoin, veuillez préciser votre réponse pour chaque clé de répartition des Tableaux R-1.2, R-2.1A et R-2.1B de la référence (iv).

**Réponse :**

21           **Les principes de base servant au choix du référentiel des données sources des**  
22           **clés de répartition utilisées dans les prochains dossiers tarifaires seront les**  
23           **suivants :**

- 24                   • **Pour établir les données réelles (année historique), les données sources**  
25                   **seront réelles ;**
- 26                   • **Pour établir les données prévisionnelles (années de base et témoin), les**  
27                   **données sources seront prévisionnelles.**

---

**Réponses à la demande de renseignements n° 3 de la Régie**

---

1                    **Cependant, advenant le cas où ces principes ne pourraient être respectés,**  
2                    **HQTD l'indiqueront spécifiquement dans leurs dossiers tarifaires respectifs.**

1.3.1            Veuillez justifier le choix du référentiel des données sources, c'est-à-dire réel ou prévisionnel.

**Réponse :**

3                    **Comme exprimé à la réponse à la question 1.3, le critère de choix qui prime est**  
4                    **l'appariement des horizons temporels entre les données présentées dans les**  
5                    **dossiers tarifaires et les données sources.**

2.    **Références :**    (i)    Pièce [B-0026](#), p. 18;  
                              (ii)    Pièce [B-0021](#), p. 75;  
                              (iii)    Pièce B-0015, disponible en accès restreint.

**Préambule :**

(i)    « 10.3 Afin de vérifier la stabilité de la clé de répartition de la sous-activité Soutien technique en maintenance, veuillez fournir un historique des coûts de ladite clé de répartition (Transport, Distribution, Non réglementées) sur 5 ans.

**Réponse :**

***Pour HQTD, la stabilité d'une clé n'a pas été un critère de sélection. En effet, une clé de répartition ne doit pas nécessairement être stable dans le temps, mais doit plutôt être représentative des enjeux, des stratégies retenues et des actions mises en place afin de permettre un cheminement de coûts qui en est le reflet.***

***Pour le choix des clés, HQTD ont donc privilégié des critères tel le lien de causalité entre les coûts à répartir et la clé de répartition, ainsi que la pérennité. La clé de répartition du Soutien technique en maintenance répond adéquatement à ces critères.***

***HQTD sont d'avis qu'un historique de cinq ans ne permettrait pas une meilleure appréciation de la répartition des coûts de la sous-activité Soutien technique en maintenance. Pour ces motifs, HQTD jugent que la vérification de la stabilité d'une clé de répartition n'est pas pertinente à l'étude du présent dossier. »***

(ii)    « Finallement, les coûts de la sous-activité Support opérations et maintenance, sont attribués à la Vue électrique en fonction de la proportion des heures consacrées à la réalisation des travaux sur les actifs de Production, de Transport ou de Distribution. Ces heures correspondent aux travaux capitalisés et aux travaux de maintenance effectués par les employés opérationnels. Cependant, le calcul des heures exclut les heures consacrées à la maintenance corrective. Ce choix a été fait afin d'assurer une stabilité et d'exclure les impacts des événements exceptionnels (notamment les pannes majeures) dans la clé de répartition puisque ces heures peuvent grandement varier d'une année à l'autre. » [nous soulignons]

(iii)    En réponse aux questions 1.2 et 2.1 de la DDR 1 de la Régie, Hydro-Québec présente les Tableaux R-1.2 Données de base (volumétrie) utilisées pour la répartition vers la Vue électrique des activités de la chaîne de valeur et leurs sous-activités; Tableau R-2.1A Données de base (volumétrie) utilisées pour la répartition des produits et services des activités de soutien par activité de la chaîne de

---

**Réponses à la demande de renseignements n° 3 de la Régie**

---

valeur et Tableau R-2.1B Coût complet des activités de soutien réparti par activité de la chaîne de valeur (M\$ associés à la volumétrie).

**Demandes :**

- 2.1 Veuillez concilier les affirmations d'HQTD aux références (i) et (ii) relativement à l'importance du critère de stabilité dans le choix des clés de répartition et dans la méthode de calcul de ces clés, y compris le choix de données utilisées pour leur calcul.

**Réponse :**

1 **HQTD réitèrent que le critère de stabilité, soit le fait que les données (volumétrie**  
2 **des clés de la référence (iii)) varient peu dans le temps, n'a pas été considéré**  
3 **lors du choix des clés de répartition puisque la donnée historique ne garantit**  
4 **pas qu'elle soit représentative de la réalité opérationnelle de l'année visée par**  
5 **la prévision.**

6 **Dans le cas mentionné en référence (ii), HQTD auraient dû être plus précis dans**  
7 **les objectifs visés par l'exclusion des heures de maintenance corrective de la**  
8 **clé de répartition et exprimer la causalité recherchée plutôt que la stabilité des**  
9 **données.**

10 **De fait, cette exclusion visait à établir une meilleure corrélation entre les coûts**  
11 **répartis, les stratégies mises en place et la clé de répartition. En effet, si les**  
12 **heures de maintenance corrective étaient incluses, les coûts de cette sous-**  
13 **activité risqueraient d'être répartis vers le secteur Distribution dans une plus**  
14 **grande proportion. Or, ce déplacement des coûts ne serait pas nécessairement**  
15 **le reflet de la charge de travail afférente aux activités de soutien incluses dans**  
16 **cette sous-activité, ce qui affaiblirait le lien de causalité entre les coûts répartis**  
17 **et la clé employée. Cette exclusion permet également d'éviter de faire fluctuer**  
18 **les coûts de la sous-activité Support opération et maintenance, composée en**  
19 **grande partie des équipes responsables de la mise en place des stratégies et**  
20 **de la planification opérationnelle pour le court et moyen terme, et les déplacer**  
21 **vers le secteur Distribution, sans lien de causalité direct.**

- 2.1.1 Veuillez identifier et décrire les principes directeurs pris en considération par Hydro-Québec lors de l'élaboration des clés de répartition en prenant soin d'indiquer lequel ou lesquels de ces principes directeurs ont préséance. Veuillez justifier.

**Réponse :**

22 **HQTD réitèrent les critères de sélection et les principes pris en considération**  
23 **pour l'établissement des clés et énoncés lors de la séance de travail du**  
24 **4 octobre dernier, avec les précisions suivantes.**

25 **Tout d'abord, il faut rappeler que toutes les clés de répartition ont été**  
26 **déterminées avec les responsables d'activités. Ce sont eux qui ont confirmé si**  
27 **l'attribution directe était possible et allait le demeurer dans le temps ou si une**  
28 **clé de répartition était requise.**

---

**Réponses à la demande de renseignements n° 3 de la Régie**

---

1 En termes de préséance, lorsque l'attribution directe était possible, c'est ce  
2 principe qui a été privilégié. Lorsque ce n'était pas possible, la sélection d'une  
3 clé de répartition a été effectuée en collaboration avec les responsables  
4 d'activités, en considérant les concepts suivants :

- 5 • **Corrélation** : Il doit y avoir un lien entre les coûts d'une activité, produit  
6 ou service à répartir et l'inducteur de coûts choisi. Par exemple, pour un  
7 produit de Talents et culture, l'inducteur retenu est le nombre d'ETC,  
8 lequel est représentatif de la consommation faite par les clients.
- 9 • **Disponibilité** : L'inducteur choisi doit reposer sur des données  
10 disponibles et accessibles dans un système financier ou opérationnel,  
11 avoir une base reconnue et pouvoir être produit en temps opportun. En  
12 revanche, un inducteur de coûts qui demanderait plusieurs semaines de  
13 calcul et qui ne pourrait pas être mis à jour n'aura pas été retenu.
- 14 • **Pérennité** : L'inducteur doit demeurer utilisable sur un horizon à court  
15 ou moyen terme. Ce critère reposant sur la continuité d'application dans  
16 le temps a fait que, dans certains cas, des attributions directes n'ont pas  
17 été retenues, puisqu'il ne sera plus possible de distinguer les efforts  
18 associables spécifiquement aux activités de transport, de distribution  
19 ou aux activités non-réglées, et que l'organisation future du  
20 travail de l'activité ne le permettra plus.

21 Conséquemment, HQT D réitèrent que la stabilité des résultats n'a pas été  
22 un critère de sélection, puisque la donnée de la clé de répartition doit  
23 refléter les stratégies mises en place et varier en fonction de celles-ci.  
24 Toutefois, il n'est pas exclu que la volumétrie d'une clé de répartition fasse  
25 preuve de stabilité au fil des ans.

2.2 Veuillez fournir un historique annuel sur les cinq dernières années de la volumétrie présentée pour chacune des nouvelles clés de répartition que l'on retrouve dans les tableaux de la référence (iii).

**Réponse :**

26 Le tableau R-2.2 présente l'historique annuel des cinq années antérieures à  
27 2022 de la volumétrie pour les nouvelles clés de répartition des activités de la  
28 chaîne de valeur. HQT D soulignent que les données historiques ainsi  
29 présentées sont des données établies à des fins statutaires pour  
30 Hydro-Québec, et non pas à des fins réglementaires.

**TABLEAU R-2.2 :**  
**HISTORIQUE ANNUEL DES CINQ ANNÉES ANTÉRIEURES À 2022 DE LA VOLUMÉTRIE**  
**POUR LES NOUVELLES CLÉS DE RÉPARTITION DE LA CHAÎNE DE VALEUR**

	Clés de répartition	Unité de mesure	Vue électrique	2017	2018	2019	2020	2021	
<b>Concevoir et construire</b>									
Gestion des actifs et planification du portefeuille d'investissements	Valeur nettes des immobilisations corporelles en exploitation	G\$	Transport	20	21	22	22	23	
			Distribution	10	10	10	10	10	
			Non réglementées	31	30	30	30	30	
			<b>Total</b>	<b>61</b>	<b>61</b>	<b>62</b>	<b>62</b>	<b>63</b>	
Conception et évolution du système énergétique et infrastructures	Heures projet	Hres	Transport	Note 1	Note 1	1 003	27 543	42 823	
			Distribution			1 091	29 245	35 427	
			Non réglementées						
			<b>Total</b>			<b>2 094</b>	<b>56 788</b>	<b>78 250</b>	
Expertise et soutien technique aux opérations	Valeur nettes des immobilisations corporelles en exploitation	G\$	Transport	20	21	22	22	23	
			Distribution	10	10	10	10	10	
			Non réglementées	31	30	30	30	30	
			<b>Total</b>	<b>61</b>	<b>61</b>	<b>62</b>	<b>62</b>	<b>63</b>	
	Soutien technique en maintenance	Valeur des coûts de maintenance aux charges	M\$	Transport	333	369	370	390	458
				Distribution	250	283	322	283	333
				Non réglementées	314	323	329	321	357
				<b>Total</b>	<b>897</b>	<b>975</b>	<b>1 021</b>	<b>994</b>	<b>1 148</b>
<b>Exploiter et commercialiser</b>									
Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation des réseaux Conformité et fiabilité	Nombre de normes et exigences	Nbre	Transport	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	412	
			Distribution	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	41	
			Non réglementées	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	139	
			<b>Total</b>	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	<b>592</b>	
Conduite du réseau	Points BDD pondérés	%	Transport	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
			Distribution	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
			Non réglementées	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
			<b>Total</b>	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
Opération et maintenance Support opération et maintenance	Heures de réalisation des travaux	Hres (k)	Transport	Note 2	2 072	1 917	1 499	1 865	
			Distribution		1 517	1 409	1 301	1 553	
			Non réglementées		1 571	1 445	1 214	1 292	
			<b>Total</b>		<b>5 160</b>	<b>4 771</b>	<b>4 014</b>	<b>4 710</b>	
	Dollars de contrats de végétation	M\$	Transport	19	21	20	28	38	
			Distribution	54	62	68	85	103	
			Non réglementées	1	1	2	2	2	
			<b>Total</b>	<b>74</b>	<b>84</b>	<b>90</b>	<b>115</b>	<b>143</b>	

Note 1: Les travaux associés au projet de Remplacement des systèmes de conduite des réseaux de transport et de distribution d'électricité (R-4047-2018) ont débuté en 2019.

Note 2: Le niveau de détail requis pour illustrer les heures de réalisation des travaux n'est plus accessible pour l'année 2017. Un historique de 5 ans est conservé pour cette donnée.

1 Au niveau de la clé de répartition de la sous-activité Conformité et fiabilité, la  
2 donnée du nombre de normes et exigences n'est pas disponible pour les  
3 années antérieures à 2021. Cette indisponibilité s'explique par le fait que les  
4 activités n'étaient pas centralisées et les méthodes d'évaluation n'étaient pas  
5 uniformes entre les secteurs, ce qui rend la donnée non comparable.

6 Pour la clé points BDD pondérés de la sous-activité Conduite de réseau, cette  
7 information n'est pas disponible, au prix d'un effort raisonnable. D'une part, la  
8 volumétrie des points BDD de distribution n'a pas été historisée, puisque cette  
9 donnée est consultée au besoin en temps réel. D'autre part, la donnée a été  
10 historisée pour les activités de transport et de production, puisqu'elle était  
11 utilisée dans la refacturation des coûts de la fonction GOP. En conséquence,  
12 sans la donnée du volet Distribution, il n'est pas possible de recréer la clé de  
13 répartition pour les années historiques visées.

14 Pour ce qui est des nouvelles clés de répartition des activités de soutien, il n'est  
15 pas possible de fournir les données historiques des cinq années antérieures à  
16 2022. En effet, comme mentionné dans la preuve<sup>1</sup>, les années antérieures à 2022  
17 reflètent l'ancienne structure verticale et conséquemment, la volumétrie de ces  
18 années ne peut être reconstruite par activité de la chaîne de valeur et de  
19 soutien.

20 Il est également impossible de fournir un historique de cinq ans pour les  
21 nouvelles clés de répartition des activités de Soutien administratif et de Service  
22 industriel puisque ces activités sont centralisées depuis l'évolution  
23 organisationnelle sous les mêmes services dans les activités de soutien de  
24 Services partagés.

#### ACTIVITÉS DE LA CHAÎNE DE VALEUR VERS LA VUE ÉLECTRIQUE

3. Références : (i) Pièce [B-0024](#), p. 25 à 28;  
(ii) Pièce [B-0014](#), Tableau R-1.2, p. 7.

#### Préambule :

- (i) « 9.1. Veuillez préciser les contraintes à l'attribution directe des coûts de Conformité et fiabilité.

#### Réponse :

**La principale contrainte provient du fait que les employés qui mettent en œuvre les normes et exigences de fiabilité, en font la surveillance et le rendre-compte et le font de façon transversale pour l'entreprise. Les ressources ne sont donc pas dédiées à un secteur d'activité et certaines des normes sur lesquelles une ressource peut travailler sont communes aux trois secteurs d'activités.**

---

<sup>1</sup> HQTD-1, document 1 révisé ([B-0021](#)), pages 10 et 11.

---

**Réponses à la demande de renseignements n° 3 de la Régie**

---

**De plus, puisqu'il est impossible de faire des imputations par feuille de temps, l'attribution directe des coûts n'est pas envisageable.**

9.2. Veuillez élaborer sur le choix d'une clé de répartition pour l'activité Conformité et fiabilité basée sur le nombre de normes et exigences (référence (i)).

**Réponse :**

**La clé de répartition basée sur le nombre de normes et d'exigences a été retenue, car elle permet de refléter les efforts déployés par les ressources de la sous-activité durant l'année selon le secteur d'activité, soit la production, le transport ou la distribution.**

**Même si, individuellement, chaque norme ou exigence ne demande pas le même effort sur une base annuelle, la clé de répartition permet de brosser un portrait fidèle de la répartition des efforts des diverses ressources. De plus, le nombre de normes et d'exigences fait l'objet d'une révision annuelle, ce qui en fait une donnée stable avec une méthodologie connue.**

9.3. Veuillez préciser si Hydro-Québec peut produire les coûts de conformité et fiabilité par norme ou exigence. Si oui, veuillez commenter la possibilité de recourir à une clé de répartition qui tiendrait compte de l'importance relative (en \$) des normes et exigences et de l'entité (Transport, Distribution, Non-réglementé) qui en est responsable.

**Réponse :**

**Non, il n'est pas possible de produire les coûts par norme ou exigence. Pour y parvenir, il faudrait, entre autres, isoler le temps des employés par norme ou exigence, ce qui représente un effort important étant donné qu'il y a plus de 600 exigences.**

**De plus, l'application d'une clé serait toujours requise, puisque ce ne sont pas tous les efforts ou les coûts qui peuvent être associés directement à une norme ou exigence précise.**

[...]

9.6. Veuillez élaborer sur la distorsion d'appliquer une répartition simple aux points de BDD ou par points de BDD ou au volume de BDD entre le Producteur, le Transporteur et le Distributeur, et donc de la nécessité d'appliquer cette pondération par ETC, tel que prévu à la référence (iii). Dans votre réponse, veuillez notamment commenter l'importance relative des équipements du Distributeur ayant des points de BDD.

**Réponse :**

**L'application d'une volumétrie de points BDD sans pondération comme clé de répartition engendrerait des coûts au niveau du Distributeur qui ne refléteraient pas la réalité opérationnelle de la sous-activité Conduite du réseau. En effet, comme illustré au tableau R-9.6, sans l'application d'une pondération, les coûts de la sous-activité Conduite du réseau auraient été majoritairement associés au Distributeur, ce qui ne reflète pas les efforts engendrés dans cette sous-activité.**

[...]

**Ainsi, par exemple, pour une ligne de distribution, il est possible d'avoir environ 350 points BDD, mais seulement de 1 à 3 points parmi ceux-ci qui seront télé signalés. Ce sont sur ces points de télésignalisation que se trouvent les alarmes à partir desquelles des actions pourraient être**

---

**Réponses à la demande de renseignements n° 3 de la Régie**

---

**requis. Donc, prendre l'ensemble des points BDD sans pondération ne refléterait pas la réalité opérationnelle et n'attribuerait pas les coûts de façon équitable entre les secteurs d'activités.**

**Par ailleurs, prendre uniquement les points avec télésignalisation pour le réseau de distribution n'apporterait pas la comparabilité requise entre les secteurs d'activités. Afin d'atteindre cette comparabilité, qui permet une répartition des coûts reflétant la réalité opérationnelle, une pondération des points BDD a été effectuée en ayant comme base des ETC.**

***Enfin, l'application d'une pondération sur une notion connue a permis d'ajuster la clé et de faire une répartition des coûts qui est le reflet des efforts engendrés par les activités à l'interne. »***  
[nous soulignons]

(ii) HQTQ dépose les données de base utilisées pour la répartition vers la Vue électrique des activités de la chaîne de valeur et de leurs sous-activités. Pour la sous-activité Conformité et fiabilité, la clé Nombre de normes et exigences est répartie comme suit : 470 pour le Transport, 18 pour la Distribution et 137 pour le Non-réglementé.

**Demandes :**

3.1 Veuillez préciser de quelle façon a été pris en compte le fait que « *certaines des normes sur lesquelles une ressource peut travailler sont communes aux trois secteurs d'activités* » (référence (i)) dans la répartition de la clé Nombre de normes et exigences à travers la Vue électrique (référence (ii)).

**Réponse :**

1           **Les normes de fiabilité adoptées par la Régie et applicables à Hydro-Québec,**  
2           **sans égard à l'applicabilité par secteur d'activité, représentent un total de 522**  
3           **exigences de fiabilité. Cependant, 34 % de ces exigences sont applicables à**  
4           **plus d'un secteur d'activité à la fois (Transport, Distribution et activités non**  
5           **réglementées).**

6           **La clé de répartition est établie de façon à prendre en compte l'ensemble de**  
7           **l'applicabilité des normes en considérant de façon distincte les trois secteurs**  
8           **d'activités. De ce fait, des 522 exigences, 470 sont applicables aux activités de**  
9           **transport, 18 aux activités de distribution et 137 aux activités non réglementées,**  
10           **représentant une applicabilité réelle de 625 exigences pour les trois secteurs**  
11           **d'activités.**

12           **C'est de cette façon qu'a été pris en compte le fait que « certaines des normes**  
13           **sur lesquelles une ressource peut travailler sont communes aux trois secteurs**  
14           **d'activités ». Ainsi, les activités de transport représentent 75,2 % de**  
15           **l'applicabilité des normes de fiabilité alors que les activités de distribution en**  
16           **représentent 2,9 % et les activités non réglementées 21,9 %.**

3.1.1. Veuillez préciser combien (ou ordre de grandeur) de normes et exigences sont communes à plus d'un secteur d'activité parmi le total de 625.

**Réponse :**

17           **Voir la réponse à la question 3.1.**

---

**Réponses à la demande de renseignements n° 3 de la Régie**

---

- 3.2 En lien avec la réponse 9.3 sur la sous-activité Conformité et fiabilité de la référence (i), veuillez commenter la possibilité d'isoler le temps des employés pour certaines normes ou exigences plus matérielles (\$). Veuillez indiquer un seuil à considérer en ce sens (ex : isoler le temps des employés pour les 20 normes et exigences les plus matérielles) et déposer les résultats de la répartition qui en découlent à travers la Vue électrique.

**Réponse :**

1 **HQTD ne voient pas de plus-value à recourir au temps consacré par les**  
2 **employés à une norme ou une exigence matérielle pour répartir les coûts de la**  
3 **sous-activité en question vers la Vue électrique, puisque l'exercice résulterait**  
4 **vraisemblablement en la même conclusion que celle découlant de l'utilisation**  
5 **de la clé de répartition retenue et expliquée à la réponse à la question 3.1.**

6 **En effet, l'effort requis à l'égard d'une telle norme ou exigence matérielle se**  
7 **situe davantage au niveau de l'application des normes, ce qui n'est pas de la**  
8 **responsabilité de la sous-activité Conformité et fiabilité. En effet, le rôle de cette**  
9 **dernière sous-activité consiste principalement à la mise en œuvre, la**  
10 **surveillance et au rendre-compte des normes et exigences. L'effort d'isoler le**  
11 **temps de ces employés serait très important pour parvenir ultimement aux**  
12 **mêmes proportions obtenues au moyen de la clé de répartition retenue, les**  
13 **efforts requis par normes ou exigences étant semblables. En conséquence, et**  
14 **nonobstant la matérialité de l'exigence, la méthode optimale de répartition du**  
15 **temps et des efforts consacrés aux activités de conformité et de fiabilité des**  
16 **employés demeure l'utilisation de la clé de répartition établie précédemment,**  
17 **en proportion de l'applicabilité des exigences de fiabilité aux activités de**  
18 **transport, de distribution et de production.**

- 3.2.1. Veuillez élaborer sur les résultats de ce raffinement sur le degré de précision de la répartition de cette sous-activité.

**Réponse :**

19 **Voir la réponse à la question 3.2.**

- 3.2.2. Veuillez proposer tout raffinement envisagé par HQTD pour la répartition de cette sous-activité.

**Réponse :**

20 **Voir la réponse à la question 3.2.**

- 3.3. En lien avec la réponse 9.6 de la référence (i), veuillez commenter la possibilité d'utiliser les points avec télésignalisation pour les trois secteurs d'activités.

**Réponse :**

21 **HQTD précisent que l'exemple donné en réponse à la question 9.6 de la**  
22 **référence (i) visait à illustrer le volume important de points BDD que possède le**  
23 **réseau de distribution en comparaison avec celui de transport ou du parc de**

1 production. Cet exemple sur les points de télésignalisation ne se voulait pas  
2 limitatif quant à la représentation de la charge de travail d'un exploitant.

3 En effet, celui-ci ne doit pas gérer uniquement les points avec télésignalisation,  
4 mais l'ensemble des appareils sous sa responsabilité, incluant ceux ne  
5 possédant pas de points avec télésignalisation. Les points avec  
6 télésignalisation sont présents sur des appareils pour lesquels une action peut  
7 être posée à distance, ce qui n'est pas le cas de tous les appareils surveillés  
8 par un exploitant.

9 L'utilisation des points avec télésignalisation comme clé de répartition  
10 n'apporterait pas une plus grande précision, puisque ceux-ci ne permettent pas  
11 d'établir une corrélation avec la charge de travail de l'exploitant. De plus, le  
12 nombre de points avec télésignalisation n'est pas comparable entre les réseaux  
13 de distribution, de transport et le parc de production, requérant une  
14 pondération afin d'obtenir la comparabilité nécessaire pour répartir  
15 adéquatement les coûts dans la Vue électrique.

16 HQTD sont donc d'avis que l'utilisation d'une clé basée sur les points avec  
17 télésignalisation ne répondrait pas à l'objectif d'avoir une répartition des coûts  
18 représentative de la réalité opérationnelle ayant cours dans l'activité.  
19 Également, les points avec télésignalisation ne seraient pas représentatifs de  
20 la croissance d'un réseau et de la charge de travail d'un exploitant dans le  
21 temps, puisque l'ajout d'appareils pourrait se faire sans qu'aucun point avec  
22 télésignalisation ne soit ajouté.

3.3.1. Veuillez élaborer sur les résultats de la répartition à travers la Vue électrique.

**Réponse :**

23 **Sans objet.**

3.3.2. Veuillez préciser s'il est possible de mettre à jour annuellement les points avec  
télésignalisation.

**Réponse :**

24 **Sans objet.**

Réponses à la demande de renseignements n° 3 de la Régie

4. Références : (i) Pièce [B-0021](#), p. 67 et 68;  
(ii) Pièce [B-0014](#), tableaux R-1.1 et R-1.2, p. 5 et 7.

**Préambule :**

- (i) « **3.2. Conception et évolution du système énergétique et des infrastructures**

**Mission**

*L'activité Conception et évolution du système énergétique et des infrastructures a comme responsabilité de concevoir et d'assurer l'évolution optimale de l'architecture du système énergétique d'Hydro-Québec, ainsi que ses infrastructures en intégrant les nouvelles technologies et les ressources énergétiques appuyant l'évolution du système.*

**Clés de répartition**

*Le tableau A3-4 présente les clés de répartition employées pour faire cheminer les coûts de cette activité vers la Vue électrique.*

**TABLEAU A3-4 :  
CLÉS DE RÉPARTITION – CONCEPTION ET ÉVOLUTION DU SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE ET DES  
INFRASTRUCTURES**

Activité de la chaîne de valeur	Clés de répartition
Conception et évolution du système énergétique et infrastructures	Heures projet
	Attribution directe

*Les coûts encourus dans l'activité Conception et évolution du système énergétique et infrastructures sont répartis ainsi :*

- *L'attribution directe est possible et privilégiée pour ces activités afin d'allouer les coûts dédiés aux activités réglementées de transport et de distribution, ainsi qu'aux activités non-réglémentées :*
  - *Développement du potentiel énergétique et évolution des infrastructures ;*
  - *Conception intégrée et optimisation du système énergétique ;*
  - *Solutions technologiques et évolution des pratiques d'affaires ;*
  - *Évolution de conduite du système énergétique.*
- *Les coûts des projets technologiques sont répartis, quant à eux, selon les heures imputées aux projets associés aux activités réglementées de transport et de distribution, ainsi qu'aux activités non-réglémentées. » [nous soulignons]*

(ii) L'activité Conception et évolution du système énergétique et des infrastructures est répartie à travers la Vue électrique notamment en fonction de la clé « Heures projet ». Il en résulte un montant de 13,1 M\$ pour Transporteur, 8,9 M\$ pour Distribution et aucun montant n'est associé au Non-réglémenté.

## Réponses à la demande de renseignements n° 3 de la Régie

**TABLEAU R-1.1**
**COÛT COMPLET DES ACTIVITÉS DE LA CHAÎNE DE VALEUR RÉPARTIES DANS LA VUE ÉLECTRIQUE PAR SOUS-ACTIVITÉS (M\$)**

	Clés de répartition	Activités de soutien	Chaîne de valeur	Coûts complets	Vue électrique			
					Transport	Distribution	Non réglementé	Total
Elaborer des stratégies		41,2	64,8	106,0	-	-	106,0	106,0
Ventes à l'exportation et développement de marchés	Attribution directe	41,2	64,8	106,0	-	-	106,0	106,0
Planifier et prioriser		1,2	4,3	5,5	-	5,5	-	5,5
Gestion des approvisionnements en électricité	Attribution directe	1,2	4,3	5,5	-	5,5	-	5,5
Concevoir et construire		145,9	267,2	413,2	165,8	111,5	135,8	413,2
Gestion des actifs et planification du portefeuille d'investissements	Valeur nette des immobilisations corporelles en exploitation	6,0	14,6	20,6	7,4	3,4	9,8	20,6
Conception et évolution du système énergétique et infrastructures	Heures projet	46,7	62,3	109,0	55,3	44,8	9,0	109,0
	Attribution directe				13,1	8,9	-	22,0
Expertise et soutien technique aux opérations		93,3	190,3	283,5	42,2	35,9	9,0	87,0
Expertise	Valeur nette des immobilisations corporelles en exploitation				103,1	63,3	117,1	283,5
Soutien technique en maintenance	Valeur des coûts de maintenance aux charges				60,4	27,5	79,7	167,5
					42,7	35,9	37,4	116,0
Exploiter et commercialiser		1 313,8	1 653,6	2 967,5	818,1	1 398,6	750,8	2 967,4
Expérience client et commercialisation		211,3	338,7	550,0	-	525,7	24,4	550,0
Commercialisation	Attribution directe				-	200,8	-	200,8
Expérience client	Attribution directe				-	298,6	-	298,6
Efficacité énergétique	Attribution directe				-	21,0	-	21,0
Mobilité	Attribution directe				-	5,2	24,4	29,6
Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation des réseaux		172,9	229,9	402,8	222,2	49,6	131,0	402,8
Conformité et fiabilité	Nombre de normes et exigences				18,3	0,7	5,4	24,4
Conduite du réseau	Points BDD pondérés				203,9	48,9	125,7	378,5
Service technique et intégration réseau	Attribution directe	29,2	2,5	31,7	-	31,7	-	31,7
Opération et maintenance		808,3	907,1	1 715,5	595,9	602,2	517,4	1 715,5
Maintenance directe	Attribution directe				397,8	273,7	375,1	1 046,6
Support opération et maintenance	Heures de réalisation des travaux				146,9	191,0	138,7	476,7
Maîtrise de la végétation					51,2	137,4	3,6	192,2
	Attribution directe				38,1	105,0	2,6	146,7
	Dollars de contrats de végétation				12,1	32,4	1,0	45,5
Mesurage	Attribution directe	65,0	38,2	103,2	-	103,2	-	103,2
Exploitation des réseaux autonomes	Attribution directe	14,7	71,6	86,2	-	86,2	-	86,2
Autres activités non réglementées	Attribution directe	12,4	65,6	78,0	-	-	78,0	78,0
Total		1 502,2	1 989,9	3 492,1	983,9	1 515,6	992,6	3 492,1
(+) Facturation interne directe		282,3	-	282,3	99,5	90,8	92,1	282,3
Total		1 784,5	1 989,9	3 774,4	1 083,4	1 606,4	1 084,7	3 774,4

De la même manière, pour le tableau des données de base (volumétrie) utilisées pour la répartition vers la Vue électrique, 42 555 heures correspondent au Transport, 28 863 heures à la Distribution et 0 au Non-réglementé.

**Demandes :**

4.1. Veuillez expliquer le faible niveau des coûts de l'activité Conception et évolution du système énergétique et infrastructures attribué au Non-réglementé (référence (ii)) en élaborant sur l'implication du Non-réglementé à travers la mission de cette activité (référence (i)).

**Réponse :**

- 1 **Le faible niveau des coûts de l'activité Conception et évolution du système**
- 2 **énergétique et infrastructures attribués au Non-réglementé est expliqué**
- 3 **principalement par la nature capitalisable des coûts encourus en lien avec les**
- 4 **activités de développement du potentiel énergétique et de l'évolution des**
- 5 **infrastructures de production.**

---

**Réponses à la demande de renseignements n° 3 de la Régie**

---

4.2. Veuillez expliquer qu'aucune *Heures projet* liée à l'activité Conception et évolution du système énergétique et infrastructures ne soit allouée au Non-réglementé (référence (ii)).

**Réponse :**

1           **La clé de répartition « Heures projets » utilisée pour l'activité Conception et**  
2           **évolution du système énergétique et infrastructures est spécifiquement liée au**  
3           **projet de Remplacement des systèmes de conduite des réseaux de transport et**  
4           **de distribution d'électricité<sup>2</sup>, lequel ne vise pas les activités non réglementées.**

4.2.1. Veuillez préciser si l'absence d'*Heures projet* pour le Non-réglementé est un résultat usuel et généralement anticipé ou si les données sources utilisées en référence (ii) représentent une année atypique, par exemple des projets technologiques en cours qui n'impliquent pas le Non-réglementé.

**Réponse :**

5           **Voir la réponse à la question 4.2.**

6           **HQTD considèrent qu'il est difficile de parler d'année typique ou atypique,**  
7           **puisque les coûts de l'activité Conception et évolution du système énergétique**  
8           **et infrastructures dépendent des projets technologiques en cours, ceux-ci**  
9           **pouvant s'appliquer ou ne pas s'appliquer au secteur non-réglementé, comme**  
10          **ils peuvent s'appliquer ou ne pas s'appliquer au secteur réglementé**  
11          **dépendamment des besoins.**

4.2.2. Veuillez préciser la nature des projets technologiques considérés pour la répartition en référence (ii).

**Réponse :**

12          **Voir la réponse à la question 4.2.**

4.3. Veuillez élaborer sur les activités non-réglementées qui ont pu être directement attribuées au Non-réglementé.

**Réponse :**

13          **Les activités qui sont directement attribuées au secteur non-réglementé**  
14          **comportent principalement le développement du potentiel des ressources**  
15          **énergétiques et l'aménagement optimal du territoire, en tenant compte des**  
16          **filiales de production, de l'environnement et des collectivités. Elles comportent**  
17          **également l'évolution des infrastructures (centrales, barrages, bâtiments,**  
18          **ponts et routes) tout en y intégrant les innovations techniques ou**  
19          **technologiques.**

---

<sup>2</sup> Dossier R-4047-2018.

---

**Réponses à la demande de renseignements n° 3 de la Régie**

---

5. **Références :**
- (i) Pièce [C-AQCIE-CIFQ-0012](#), p. 9 et 10;
  - (ii) Pièce [C-AQCIE-CIFQ-0012](#), p. 13 et 14;
  - (iii) Pièce [B-0021](#), p. 76;
  - (iv) Pièce [B-0024](#), p. 34 à 36.

**Préambule :**

- (i) L'AQCIE-CIFQ cite la réponse suivante :

*« La comptabilité par activités n'a pas pour objet de faire un rapprochement entre la structure des activités de la chaîne de valeur ou de soutien et les organigrammes, puisqu'au sein même d'une unité, les ETC peuvent réaliser différentes activités.*

*Par ailleurs, les activités présentées au tableau R-1.1 ont été établies selon les mêmes principes déjà reconnus par la Régie pour les fournisseurs internes dans les dossiers tarifaires du Transporteur et du Distributeur. De plus, le niveau de détail demandé n'a historiquement jamais été requis ni utile et ne l'est toujours pas à la lumière du présent dossier. »*

Basée sur leur compréhension de cette réponse, l'intervenant fait la recommandation suivante :

*« Étant donné qu'au sein même d'une unité, les ETC peuvent réaliser différentes activités, l'AQCIE et le CIFQ comprennent que chaque unité administrative compile distinctement les frais d'exploitation correspondant à chacune des activités de la chaîne de valeur permettant ainsi d'établir le coût complet de chaque activité et sous activité en utilisant le concept de facturation interne, comme cela est mentionné par HQTD. L'AQCIE et le CIFQ sont préoccupés par la complexité de cette démarche et pour assurer la transparence de l'information, ils recommandent à la Régie d'exiger qu'une entité administrative soit identifiée et responsable pour la compilation des frais d'exploitation de chacune des activités et sous activités de la chaîne de valeurs et des activités de soutien. »* [notes de bas de pages omises] [nous soulignons]

- (ii) **« Le mesurage**

*HQTD définissent l'activité Mesurage comme l'ensemble des responsabilités entourant le mesurage, soit de fournir des données de consommation d'électricité précises et fiables provenant de l'ensemble des clients d'Hydro-Québec.*

*L'AQCIE et le CIFQ constatent qu'au tableau R-1.1 fourni en réponse à la demande de renseignements numéro 1 de la Régie et présentant le coût complet des activités de la chaîne de valeur réparties dans la vue électrique par sous-activités, la totalité des coûts de l'activité Mesurage est allouée à la Distribution.*

*Selon L'AQCIE et le CIFQ, d'autres clients d'Hydro-Québec doivent aussi recevoir ce service, et en réponse à une demande de renseignements à cet effet, HQTD mentionnent :*

*Des équipements de mesure sont installés dans les postes où il y a des interconnexions et sont sous la responsabilité de l'activité Mesurage. Cependant, les efforts qui y sont consacrés sont peu significatifs sur l'ensemble des tâches réalisées dans l'activité.*

*Et pour justifier que la totalité des coûts sont alloués au distributeur, ils ajoutent :*

*La totalité des coûts est associée au Distributeur car, historiquement, la portion qui était refacturée aux autres entités représentait environ 0,4 M\$, soit moins de 0,4% du coût complet de l'activité.*

Réponses à la demande de renseignements n° 3 de la Régie

Si on se réfère au tableau 16 de la pièce B-0021 montrant les composantes des revenus requis du Transporteur affectées par la MCC adaptée, on peut relever plusieurs items ayant une valeur comparable et même plus faible que 0,4 M\$.

Afin d'avoir un portrait adéquat de la situation, il est nécessaire pour la Régie de connaître les entités à qui l'activité de Mesurage était refacturée et les montants que cela représente pour chacune de celles-ci. »

(iii) « 4.5. Mesurage

**Mission**

Cette activité de la chaîne de valeur regroupe l'ensemble des responsabilités entourant le mesurage, soit de fournir des données de consommation d'électricité précises et fiables provenant de l'ensemble des clients d'Hydro-Québec.

**Clé de répartition**

Le tableau A3-10 montre la clé de répartition employée pour faire cheminer les coûts de cette activité vers la Vue électrique.

**Tableau A3-10 :  
Clé de répartition - Mesurage**

Activité de la chaîne de valeur	Clé de répartition
Mesurage	Attribution directe

L'ensemble des coûts de l'activité étant engendré pour les clients du Distributeur, ils sont alors entièrement attribués à ce dernier dans la Vue électrique. »

(iv) Le détail des Revenus de facturation interne est présenté de la manière suivante :

**TABLEAU R-11.1 :  
REVENUS DE FACTURATION INTERNE DÉTAILLÉS (2022, M\$)**

	Transporteur		Distributeur	
	Avant Une Hydro	Après Une Hydro	Avant Une Hydro	Après Une Hydro
<b>Revenus de facturation interne</b>	<b>(83,6)</b>	<b>(100,8)</b>	<b>(46,6)</b>	<b>(51,4)</b>
Actifs de télécommunications	(48,0)	(83,1)	-	-
Services de téléconduite	(16,7)	(0,2)	-	-
Bureau de conformité	(0,9)	s.o	-	-
Exploitation des installations	(1,9)	s.o	-	-
Formation PNE	(0,8)	s.o	-	-
Maintenance et services spécialisés	(9,5)	s.o	-	-
Location d'attaches et de conduits	-	-	(2,8)	(2,8)
Refacturation d'espaces	(5,8)	(17,5)	(39,9)	(48,6)
Mesurage et autres services	-	-	(3,9)	s.o

**Demandes :**

5.1. Veuillez confirmer ou corriger la compréhension citée à la référence (i) selon laquelle chaque unité administrative compile distinctement les frais d'exploitation correspondant à chacune des activités de la chaîne de valeur.

---

**Réponses à la demande de renseignements n° 3 de la Régie**

---

**Réponse :**

1           HQTD infirment la compréhension énoncée à la référence (i). Les budgets  
2           d'exploitation des unités d'affaires sont alloués de façon à leur permettre la  
3           réalisation des tâches sous leurs responsabilités, nonobstant l'activité ou  
4           sous-activité à laquelle elles correspondent.

5           L'évaluation du coût complet de chacune des activités et sous-activités est  
6           effectuée à l'aide de règles de gestion intégrées dans un outil de comptabilité  
7           par activités. Par la suite, avec ce même outil et à l'aide des clés de répartition  
8           sélectionnées avec les responsables d'activités, les coûts sont acheminés vers  
9           la chaîne de valeur ou la vue électrique, selon le cheminement établi.

5.2. Veuillez préciser si la clé de répartition prévue en référence (ii) signifie que les coûts des activités de mesurage seront toujours entièrement attribués au Distributeur.

**Réponse :**

10           **Non, la clé de répartition « Attribution directe » signifie que les coûts cheminent**  
11           **directement selon la consommation, sans avoir besoin d'une clé de répartition.**  
12           **Dans le cas cité en référence, la consommation est associée aux activités de**  
13           **distribution, puisque l'activité Mesurage est réalisée pour les clients du**  
14           **Distributeur.**

15           **Voir également la réponse à la question 5.2.1.**

5.2.1. Veuillez préciser s'il sera possible d'allouer directement une partie de ces coûts à d'autres secteurs et le cas échéant, s'il est prévu qu'un certain seuil soit atteint pour ce faire.

**Réponse :**

16           **Il serait possible d'allouer une partie des coûts à d'autres secteurs tant que**  
17           **ceux-ci consomment des ressources de l'activité Mesurage. Un seuil n'a pas**  
18           **été formellement établi, mais HQTD ont jugé que le montant inclus au Plan**  
19           **d'affaires 2022 « Avant Une Hydro », représentant moins de 0,4 % des coûts de**  
20           **l'activité, était non-matériel et n'ont donc pas procédé à l'attribution directe de**  
21           **celui-ci.**

5.3. Veuillez préciser la portion du montant de -3,9 M\$ de la ligne Mesurage et autres services (référence (iv)) qui était attribuable au mesurage en 2022 Avant Une Hydro.

**Réponse :**

22           **Le montant était de 0,4 M\$.**